

CODE DE CONDUITE





ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

Tokai COBEX Savoie SAS

Notre Dame de Briançon – Vénissieux



“ Les **bonnes** actions...
de la **bonne** manière...
au **bon** moment...
avec les **bonnes** personnes
...et les résultats seront là ”



Éditorial

Chers Dirigeants et Employés du Groupe Tokai Carbon,

La **fiabilité** est le principe fondateur du Groupe Tokai Carbon. Il l'a toujours été. L'exigence de conformité est au cœur de notre Code de Conduite et de notre Code d'Éthique. La conformité ne se limite pas au simple respect de la loi; elle implique de comprendre que les valeurs de l'entreprise doivent être protégées et d'honorer les règles posées par la société.

Le Groupe Tokai Carbon est en constante évolution. De ce fait, nous sommes sans cesse confrontés à des enjeux de toutes natures. A chaque nouveau défi, nous devons réagir avec la plus grande pertinence. Quelle que soit la situation, il est possible pour chaque membre du Groupe Tokai Carbon d'agir dans un souci de conformité. Chacun d'entre vous peut prendre des initiatives afin de parvenir à une confiance sociale maximale, ce qui contribuera à la croissance durable du Groupe Tokai Carbon. Pour ce faire, il est crucial que vous considériez la conformité comme un mode de pensée dans tous les aspects des activités opérationnelles que vous menez.

Car si l'exigence de conformité protège le Groupe Tokai Carbon dans son ensemble, elle vous protège aussi à titre individuel. Au fil de vos activités quotidiennes, je vous demande de vous familiariser avec le sens profond de l'exigence de conformité.

Hajime Nagasaka

Président et CEO de Tokai Carbon Co., Ltd.

Éditorial

Chers Collègues,

Tokai COBEX – ainsi que ses sociétés affiliées – fait partie du Groupe Tokai Carbon, Japon, depuis juillet 2019.

En tant que société d'envergure mondiale, nous – Tokai COBEX – assumons des responsabilités dans le monde entier vis-à-vis de nos employés, de nos clients, de nos partenaires commerciaux, de nos actionnaires et du public.

Une partie de cette responsabilité consiste à se conformer toujours et partout aux règles juridiquement contraignantes, à respecter les principes éthiques et à agir de manière durable. Chacun d'entre nous doit assumer cette responsabilité : moi, les managers et tous les employés.

Notre objectif stratégique est une croissance durable et rentable tenant compte des nouvelles tendances en matière de mobilité, d'énergie et de numérisation. Dans ce but, nous devons tous veiller à ce que croissance et conformité évoluent de concert. Tout manquement peut non seulement entraîner des dommages financiers considérables pour Tokai COBEX, mais aussi avoir des répercussions personnelles sur les employés.

Notre Code de Conduite établit des règles de conduite claires et des normes éthiques applicables à Tokai COBEX.

Ce Code définit notre compréhension de ce que doit être une conduite responsable et légale et est fermement ancré dans notre culture d'entreprise. Il constitue un point de repère et une ligne directrice pour toutes nos actions.

Merci d'y contribuer et de continuer à modeler vos activités quotidiennes conformément à ce Code. Ce n'est qu'en faisant preuve d'un comportement toujours légal et éthique que nous pourrons connaître un succès pérenne. Nous devons veiller à ce que la réputation de l'entreprise et la confiance qu'elle inspire ne se trouvent jamais compromises.

Andrzej Hotlos

Président Directeur Général de Tokai COBEX
Directeur général de Tokai COBEX GmbH



Le Code de Conduite
est un code de conduite
juridiquement contraignant,
une directive qui donne à nos
activités quotidiennes une
orientation fiable.

Sommaire

Code de Conduite

1 Objectif et Portée..... 9

Pourquoi un Code de Conduite ?..... 10

Principes et Valeurs..... 11

Responsabilité Personnelle..... 12

Prévention des Conflits d'Intérêts..... 12

2 Domaines Spécifiques.....13

Employés..... 14

- Pratiques relatives à l'Environnement de Travail et à l'Emploi

Partenaires Commerciaux et Tierces Parties..... 15

- Antitrust et Droit de la Concurrence
- Mesures Anti-Corruption
- Contrôle du Commerce International et des Exports
- Relations avec les Autorités Gouvernementales
- Fournisseurs et Sous-traitants

Finance..... 21

- Intégrité Financière
- Mesures Anti-Blanchiment d'Argent
- Traitement des Informations Privilégiées

Environnement, Santé, Sécurité..... 22

- Sécurité des Employés
- Protection de l'Environnement

Actifs et Informations de l'Entreprise..... 24

- Protection des Actifs de l'Entreprise
- Secrets d'Affaires
- Protection des Données
- Sécurité des Informations Privilégiées

Entreprise Citoyenne..... 26

- Communautés et Science
- Dons

3 Respect du Code de Conduite..... 27

Lancement d'Alerte..... 28

4 Informations et Contact..... 30

1

Objectif et Portée

Pourquoi un Code de Conduite ?

Le Code de Conduite souligne notre engagement à respecter la loi et reflète nos Valeurs Communes.

En tant qu'entreprise à vocation technologique, nous développons des solutions à base de carbone destinées à des applications industrielles. Nos solutions, à la fois innovantes et durables, offrent des avantages considérables à nos clients. C'est pourquoi nous nouons des liens nombreux et forts avec eux, afin d'ajuster au mieux nos solutions aux défis auxquels ils sont confrontés.

Toutes nos activités et relations d'affaires se fondent sur des comportements responsables et respectueux de la loi. Notre Code de Conduite est l'expression des standards légaux et éthiques que nous nous imposons dans nos activités quotidiennes. Nous attendons de nos partenaires commerciaux le respect des mêmes standards.

Un élément clé du succès durable de Tokai COBEX est la justesse de nos relations avec ceux dont notre succès dépend le plus - employés, clients, actionnaires, autorités gouvernementales et le public.

Le respect de ce Code est fondamental pour instaurer puis préserver la confiance de nos partenaires. Ce Code souligne notre engagement à respecter la loi et établit des normes de base de conduite légale et éthique pour nos employés.

Les activités commerciales de Tokai COBEX, y compris Tokai COBEX Savoie SAS, sont menées conformément aux lois et règlements applicables, sur base des normes sociales et du bon sens.

Principes et Valeurs

Entreprise mondiale, Tokai COBEX assume une responsabilité mondiale.

Nous nous engageons à respecter les principes du Global Compact des Nations Unies, eux-mêmes inspirés de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Nous accordons la plus grande importance à la protection des droits humains.

Notre philosophie d'entreprise est les « **Liens de Confiance** ». Nous sommes convaincus de l'importance d'une relation de confiance avec nos partenaires (clients, actionnaires, employés et la société en général). Cette idée de confiance mutuelle, qui repose sur le partage de valeurs communes, est le fondement de la pérennité de nos activités et de notre existence. Elle nous permet d'offrir une valeur ajoutée à nos partenaires, favorisant la réalisation de leurs objectifs personnels. Par ce cycle vertueux, nous nous efforcerons de renforcer toujours plus nos liens de confiance.

Conformément à cette philosophie d'entreprise, notre besoin premier est de créer de la valeur ajoutée à partir des ressources qui nous sont confiées pour accomplir notre mission. Notre second besoin consiste en une gestion d'entreprise équitable, permettant une circulation fluide de cette valeur. Nous considérons l'environnement comme un partenaire, même s'il est silencieux.

Les principes suivants encouragent un comportement légal et éthique et favorisent l'intégrité de nos employés, ainsi qu'une culture d'entreprise robuste au sein de Tokai COBEX :

- Une conduite légale et éthique tout en restant sensible et respectueux des différents milieux sociaux et culturels ;
- La loyauté envers Tokai COBEX ;
- Une conduite juste, polie et respectueuse envers tous les employés et dans nos relations mutuelles ;
- Des relations justes et honnêtes avec les clients, nos autres partenaires commerciaux, les actionnaires, les autorités, le public ;
- Du professionnalisme et des pratiques commerciales impeccables ;
- Une conduite responsable et transparente dans la gestion des risques et de nos activités commerciales ;
- Une prise en compte adéquate des préoccupations environnementales ;
- Une gestion ouverte et transparente des situations conflictuelles.

Responsabilité Personnelle

Ce Code de Conduite s'applique à tous les directeurs et employés, qu'ils soient cadres ou non-cadres, dans toutes les sociétés du Groupe Tokai COBEX, y compris Tokai COBEX Savoie SAS (conjointement dénommés « Employés de Tokai COBEX »).

La conformité relève, d'abord et avant tout, de la responsabilité personnelle de chaque employé. Chacun d'entre nous doit s'assurer que ses actions respectent ce Code et les lois applicables à son lieu de travail. Chaque employé doit comprendre et connaître le Code de Conduite.

Nous exigeons un niveau élevé de compétence sociale et éthique de la part du personnel de direction, dont la conduite devrait servir d'exemple de conformité légale et éthique. Chaque Employé de Tokai COBEX est invité à demander conseil et assistance en cas de doute concernant sa propre conduite et à signaler tout problème potentiel de non-conformité.

Prévention des Conflits d'Intérêts

Les transactions commerciales doivent être menées dans l'intérêt exclusif de Tokai COBEX et avec loyauté envers elle. Elles ne doivent jamais être motivées par des considérations ou des relations d'ordre personnel. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque nos actions et intérêts rendent difficiles l'accomplissement de nos devoirs et responsabilités envers Tokai COBEX avec objectivité et efficacité, sur base d'un jugement indépendant et sûr. Les questions professionnelles doivent être clairement distinguées des affaires privées.

Si un conflit d'intérêts apparaît ou menace de survenir, les Employés de Tokai COBEX doivent en discuter avec leur superviseur et/ou le service des Affaires Juridiques et de la Conformité. La transparence est un facteur clé pour déterminer conjointement les mesures à prendre.

2



Domaines Spécifiques

Employés

Pratiques relatives à l'Environnement de Travail et à l'Emploi

Tokai COBEX respecte les Droits de l'Homme dans le monde entier. En tant qu'entreprise d'envergure mondiale, nous collaborons avec des employés et des partenaires commerciaux de nationalités, cultures et coutumes diverses.

Nous défendons le principe d'égalité des chances et respectons toutes les lois interdisant toutes formes de discrimination basées sur l'âge, la race, l'origine (ethnique), la couleur de peau, le genre, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions, ou le handicap.

Ces principes s'appliquent à toutes les décisions relatives au personnel en matière de sélection et de recrutement, de conditions d'emploi et de travail, de formation et de qualification, de transfert interne, de promotion, de rémunération, de bénéfices ou de mesures disciplinaires.

En outre, le harcèlement, sexuel ou autre, est strictement interdit; il n'est en aucun cas toléré par Tokai COBEX et sera sanctionné en conséquence.

Tokai COBEX promeut un environnement de travail diversifié et inclusif, dans lequel la confiance, l'apprentissage continu et le partage des connaissances sont encouragés et valorisés, et où tous les employés se comportent avec respect et dignité.

Nous offrons à nos employés une juste rémunération et des conditions de travail équitables. Nous rejetons toute forme de travail forcé ou de travail des enfants, et nous n'entravons pas la représentation légale des salariés.

Partenaires Commerciaux et Tierces Parties

Antitrust et Droit de la Concurrence

Tokai COBEX s'engage à respecter une concurrence libre et loyale sur tous ses marchés et est capable de s'imposer face à la concurrence grâce à la qualité de ses produits et services. En agissant de la sorte, nous nous conformons strictement aux dispositions légales visant à promouvoir et à protéger la concurrence. Les rapports avec nos concurrents doivent se faire dans le respect de la loi.

C'est pourquoi nous ne concluons aucun accord - explicite ou implicite, formel ou informel - avec nos concurrents pour fixer les prix et conditions de vente, répartir les marchés ou les territoires, limiter la production ou influencer les résultats des appels d'offres.

Nous refusons de participer à des ententes ou cartels interdits. Toute conduite s'y apparentant doit aussi être proscrite.

Nous n'échangeons ni ne discutons d'informations confidentielle avec nos concurrents. Celles-ci comprennent les prix, les politiques tarifaires, les conditions de vente et d'exécution, les coûts et marges de profit, les capacités, les stratégies marketing, les territoires, les clients, les projets de recherche et développement ou toute autre information susceptible d'intéresser la concurrence.

Partenaires Commerciaux et Tierces Parties

Antitrust et Droit de la Concurrence (suite)

Par principe, nous ne concluons aucun accord avec nos distributeurs sur les prix de revente, à moins que des réglementations locales nous y autorisent. Les employés doivent demander un avis juridique pour toute question de cet ordre.

La plupart des dispositions antitrust que nous devons respecter en tant qu'entreprise mondiale et qui concernent les actions et comportements entravant le commerce sont très complexes. Par conséquent, chaque employé est tenu de toujours consulter au préalable le service des Affaires Juridiques et de la Conformité lorsqu'une transaction pourrait constituer une entrave au commerce sous quelque forme que ce soit.

Lorsqu'un employé prévoit d'assister aux réunions d'une organisation professionnelle auxquelles des concurrents seront également présents, il est nécessaire de respecter les règles de Tokai COBEX concernant les participations à ces réunions. Toute autre réunion avec des concurrents doit être validée par le service des Affaires Juridiques et de la Conformité.

Le non-respect des règles de concurrence peut entraîner des sanctions sévères pour Tokai COBEX ainsi que pour les personnes impliquées. De lourdes amendes peuvent être imposées aux entreprises; en outre, en cas de poursuites civiles, le paiement de dommages-intérêts substantiels peut être ordonné.

Dans de nombreuses juridictions, les dispositions du droit pénal prévoient de lourdes amendes et des peines de prison pour les personnes reconnues coupables.

Le respect des lois antitrust est donc primordial pour Tokai COBEX et ses employés.

Partenaires Commerciaux et Tierces Parties

Mesures Anti-Corruption

Le Groupe Tokai COBEX s'engage à mener ses activités en toute transparence et légalité, et proscrit toute forme de corruption et de pots-de-vin dans ses activités commerciales.

Nous ne promettons ni n'accordons aucun paiement, cadeaux inappropriés ou autres avantages dans le but d'inciter des employés d'autres sociétés, autorités ou instances publiques à nous accorder des avantages commerciaux indus. Cette règle s'applique indépendamment de toute considération de lieu ou de culture. Toute personne associée à Tokai COBEX doit respecter les lois anti-corruption.

La corruption désigne tout abus de pouvoir, de fonction ou de ressources à des fins de bénéfice personnel. On entend par pots-de-vin l'intention d'influencer la conduite de son destinataire, en lui offrant de l'argent, des cadeaux, des invitations ou des divertissements afin d'en retirer un avantage indu ou de nuire à autrui.

Toute violation des lois anti-corruption peut donner lieu à des enquêtes coûteuses, porter préjudice à la réputation et entraîner des sanctions pénales tant pour l'entreprise que pour les personnes impliqués.

Les personnes reconnues coupables de corruption s'exposent à des peines d'emprisonnement ainsi qu'à des amendes.

Partenaires Commerciaux et Tierces Parties

Mesures Anti-Corruption (suite)

Tokai COBEX accorde une grande importance à ses rapports avec ses clients et fournisseurs. Seuls de bons contacts entre partenaires permet d'instaurer la confiance et d'établir des relations commerciales durables.

Les invitations et cadeaux d'affaires, ainsi que tout autre avantage accordé à des partenaires commerciaux ou reçus de leur part ne sont pas interdits de manière systématique mais ils doivent être conformes à notre Politique relative aux Cadeaux et Divertissements et respecter les règles établies par nos partenaires commerciaux.

Il est interdit de faire appel à des tiers afin de contourner les principes énoncés dans la Politique relative aux Cadeaux et Divertissements. Les intermédiaires de vente doivent se soumettre à une procédure de vérification préalable avant tout engagement contractuel (Procédure de Conformité des Partenaires Commerciaux).

Tokai COBEX interdit par principe le versement de primes de facilitation par ses employés ou par des tiers.

Partenaires Commerciaux et Tierces Parties

Contrôle du Commerce International et des Exports

Le Groupe Tokai COBEX respecte pleinement tous les accords internationaux et lois nationales applicables en matière de contrôles des transactions commerciales et financières internationales, y compris les lois relatives au contrôle des importations et exportations. Des lignes directrices et procédures détaillées pour le respect des lois en matière de transactions internationales sont disponibles dans les diverses directives, politiques et procédures mises en œuvre par Tokai COBEX. Les Employés de Tokai COBEX impliqués dans des transactions internationales sont tenus de connaître, de comprendre et d'appliquer scrupuleusement les lois, règles, politiques et procédures applicables.

Tout manquement au respect de ces lois peut entraîner de lourdes amendes, la perte ou la limitation des avantages de Tokai COBEX en matière d'exportation et d'importation, ce qui, en retour, pourrait affecter de manière importante et négative une partie significative des activités de notre entreprise. En outre, tout Employé de Tokai COBEX qui violerait ces lois s'exposerait à des poursuites en responsabilité individuelle pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement dans certains cas.

Tokai COBEX s'engage à améliorer la gestion et la sûreté de sa chaîne d'approvisionnement. L'objectif de Tokai COBEX est de travailler de concert avec ses partenaires commerciaux afin de garantir la sécurité globale de sa chaîne d'approvisionnement.

Relations avec les Autorités Gouvernementales

Le Groupe Tokai COBEX se conformera et coopérera à toute demande raisonnable d'information émanant des autorités gouvernementales et autres. Pour garantir une réponse appropriée, les demandes doivent être examinées en concertation avec les instances dirigeantes responsables de l'entreprise.

Avant de répondre à toute demande non-courante, chaque Employé de Tokai COBEX doit consulter la direction et/ou le services des Affaires Juridiques et de la Conformité.

Partenaires Commerciaux et Tierces Parties

Fournisseurs et Sous-traitants

Tokai COBEX exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils s'engagent de la même manière à observer des conduites commerciales légales, éthiques et durables.

Pour cette raison, Tokai COBEX a mis en place un Code de Conduite s'adressant à ses fournisseurs et sous-traitants. Nous exigeons que les principes contenus dans ledit Code soient respectés dans le cadre de nos relations d'affaires.

Il s'agit également de se conformer à nos exigences en matière de déclaration et de divulgation ce que l'on appelle les « minéraux de conflit ». Ceux-ci comprennent la colombite-tantalite, la cassitérite (étain), l'or, le wolfram (tungstène) ou leurs dérivés, qui contribuent au financement du conflit en République Démocratique du Congo (RDC). Tokai COBEX s'engage à exclure l'utilisation de « minéraux de conflit » dans ses produits et processus de production. Si l'une des matières premières susmentionnées, ou ses dérivés, s'avère nécessaire au processus de production, une preuve d'origine devra être obtenue.

Finance

Intégrité Financière

Tokai COBEX veille à ce que la tenue de ses comptes et sa comptabilité se conforment à tous les principes comptables généralement acceptés et présentent donc les opérations commerciales, les actifs et la situation financière de la société de manière réelle.

Mesures Anti-Blanchiment d'Argent

Tokai COBEX prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir le blanchiment d'argent dans son domaine d'influence.

Traitement des Informations Privilégiées

Les Employés de Tokai COBEX sont tenus de respecter les lois en vigueur lorsqu'ils effectuent des transactions impliquant des instruments financiers (tels que l'achat ou la vente d'actions des sociétés du Groupe Tokai Carbon, à savoir Tokai Carbon Co., Ltd., Japan et Tokai Carbon Korea Co., Ltd.).

Plus particulièrement, les Employés de Tokai COBEX disposant d'informations qui ne sont pas publiquement connues et qui seraient susceptibles, si elles étaient rendues publiques, d'influencer significativement le prix d'un instrument financier (« Information Privilégiée ») ne peuvent ni entreprendre, ni recommander des transactions impliquant ledit instrument financier, ni divulguer les Informations Privilégiées sans autorisation.

Environnement, Santé, Sécurité

Sécurité des Employés

Tokai COBEX s'engage à préserver la santé et la sécurité de ses employés et à protéger l'environnement. La conformité aux lois applicables en matière de protection de la vie humaine et de l'environnement, dans la mesure où elles concernent nos employés, nos produits et nos processus, est une composante essentielle de notre culture d'entreprise.

En plus de se conformer à toutes les dispositions gouvernementales applicables à chaque pays, Tokai COBEX s'engage à établir, maintenir et améliorer les systèmes visant à garantir la protection de l'environnement, la sécurité des processus et l'excellence en matière de santé et de sécurité. Dans ce but, Tokai COBEX entretient un réseau EHSA mondial composé d'employés spécifiquement formés à ces besoins.

Tous les directeurs et superviseurs doivent instruire, former et soutenir leurs équipes en conséquence et s'assurer que les objectifs en matière d'environnement, de santé et de sécurité et les cibles de performance sont atteints grâce à des mesures adaptées. De même, chaque Employé de Tokai COBEX a l'obligation de travailler en toute sécurité à tout moment et de respecter les règles, réglementations et recommandations requises afin de participer activement à la réalisation de ces objectifs.

Dans les régions où n'existent ni réglementation, ni politique d'entreprise en matière de protection de l'environnement et de santé et de sécurité au travail, chaque Employé de Tokai COBEX est responsable de ses propres décisions. Leur responsable hiérarchique direct est disponible pour les aider.

Dans le cadre de notre excellence EHSA, nous nous concentrons sur les objectifs suivants :

- Aucune blessure ou maladie professionnelle
- Des activités et produits constamment respectueux de l'environnement
- Une amélioration continue de l'utilisation efficace des énergies et des ressources naturelles
- Une responsabilité assumée pour une sécurité au travail à tout moment
- Le respect de toutes les lois et politiques internes applicables en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail.

Environnement, Santé, Sécurité

Protection de l'Environnement

En accord avec les activités RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) du Groupe Tokai Carbon, Tokai COBEX reconnaît la préservation mondiale de l'environnement comme un enjeu de management de priorité absolue, s'efforce d'atteindre un équilibre entre ses activités commerciales et l'environnement, et s'engage dans des activités visant à rendre la société plus propice au recyclage.

Tokai COBEX s'engage à empêcher ou à réduire durablement les impacts environnementaux de ses activités de recherche et développement, de production, de stockage, de transport ainsi que l'usage de ses produits et des matières premières. En outre, il est absolument nécessaire que l'utilisation de la terre, de l'air et de l'eau soit conforme aux lois et directives émises par les autorités compétentes.

Le même principe s'applique à la construction, l'exploitation, la modification ou l'extension des sites de production. Tout rejet non autorisé de substances doit être proscrit.

La sécurité des produits, les émissions et les déchets, tout comme l'usage efficient des matières premières, des énergies et de l'eau, sont régulièrement contrôlés au moyen d'audits internes.

Tokai COBEX est déterminée à continuellement améliorer l'efficacité de sa consommation d'énergie et d'eau, à réduire ses déchets et à contribuer aux objectifs globaux en matière de lutte contre le changement climatique, notamment la réduction des émissions de CO₂.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux exigences légales propres à chaque pays. Si les services de tiers sont sollicités dans ce but, il convient de vérifier que ces tiers se conforment eux aussi aux normes environnementales en vigueur ainsi qu'aux standards propres à Tokai COBEX.

Actifs et Informations de l'Entreprise

Protection des Actifs de l'Entreprise

Une gouvernance d'entreprise responsable exige une protection solide ainsi qu'une diligence raisonnable lorsqu'il s'agit de gérer d'importants actifs dans le cadre de nos opérations courantes. Ces actifs consistent en des bâtiments, installations, stocks, produits, équipements de bureaux et systèmes informatiques, mais également en des actifs intangibles, tels que les logiciels, brevets, marques commerciales et autres droits de propriété intellectuelle, informations sensibles ou savoir-faire.

Afin de garantir la conformité de leur utilisation, les actifs de l'entreprise ne peuvent être utilisés à des fins personnelles. Les droits de propriété intellectuelle, en particulier, mais aussi les secrets d'affaires et autres données sensibles de l'entreprise, doivent être protégés contre toute divulgation non autorisée. Les informations techniques et les savoir-faire confidentiels sont reconnus comme des actifs essentiels de l'entreprise et ne peuvent pas être divulgués à des personnes extérieures en l'absence d'un accord de confidentialité.

Secrets d'Affaires

Les Employés de Tokai COBEX qui traitent ou ont connaissance d'informations confidentielles et sensibles, ou de secrets d'affaires de Tokai COBEX ou de l'un de nos partenaires commerciaux, ne doivent jamais divulguer ces informations à des tiers (y compris les membres de leur famille, leurs amis ou connaissances), ni utiliser de telles informations à d'autres fins que pour les objectifs commerciaux de Tokai COBEX. Les accords de confidentialité conclus avec des parties participant à des recherches ou à des développements communs doivent être exécutés de bonne foi.

Actifs et Informations de l'Entreprise

Protection des Données

Tokai COBEX se conforme strictement aux lois en matière de protection et de sauvegarde des données à caractère personnel. Ces données comprennent des informations telles que la date de naissance, le numéro de sécurité sociale et l'adresse postale ainsi que des informations sur la situation familiale, la situation financière, la santé ou autres.

La protection de la vie privée exigée lors de l'utilisation de données à caractère personnel et la sauvegarde des données sensibles de l'entreprise dans tous les processus concernés doivent être réalisées et garanties de manière exhaustive, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Nous veillons à ce que les données à caractère personnel ne soient pas divulguées au sein ou en dehors de notre entreprise, à moins que la loi ne nous y oblige et qu'il y ait une nécessité commerciale légitime de le faire. Le traitement des données à caractère personnel doit être limité à des fins claires et bien définies et doit être conforme aux dispositions légales applicables en matière de protection des données.

Sécurité des Informations Privilégiées

À l'ère de la numérisation, les données sont devenues des actifs commerciaux très précieux.

Chez Tokai COBEX, nous savons que nos informations sensibles sont bien protégées et ne risquent pas d'être divulguées, modifiées ou détruites par des acteurs non autorisés. À cet égard, il importe peu que l'information provienne de la production, de la recherche, de l'ingénierie ou du département des ressources humaines. La protection des informations ne peut fonctionner que si chaque intervenant traite les données sensibles, et donc le savoir-faire de Tokai COBEX, de manière responsable et sécurisée.

Soutenu par nos politiques de sécurité de l'information d'une part et par nos mesures technologiques d'autre part, il est de la responsabilité de chaque Employé de Tokai COBEX de protéger ces actifs précieux de l'entreprise dans le cadre de son travail quotidien et d'être conscient des menaces et risques potentiels.

Tokai COBEX demande donc à chacun de ses employés de traiter les informations auxquelles il a accès de manière sécurisée. En cas de soupçon d'attaque ou de doute sur la manière de procéder, le service informatique doit être informé sans délai.

Entreprise Citoyenne

Communauté et Science

En tant qu'entreprise d'envergure mondiale, Tokai COBEX opère dans de nombreux pays et cultures et s'engage à agir en membre responsable de ces communautés.

Les activités commerciales de Tokai COBEX à l'étranger doivent se conformer aux lois de chaque pays et respecter les cultures et coutumes de chacun d'entre eux.

Cela se traduit par des liens traditionnellement étroits avec les régions où se situent nos sites de production, ainsi que dans nos nombreuses coopérations et initiatives dans les domaines de la science, de la recherche et de l'industrie.

La responsabilité sociétale et le développement durable sont des facteurs prépondérants pour notre réussite commerciale.

Tokai COBEX s'efforce d'utiliser les ressources naturelles avec efficience et de développer des produits et des technologies de production innovants qui favorisent la préservation des ressources et la protection de l'environnement naturel.

Dons

Nous ne faisons pas de dons à des partis politiques ou à des responsables ou candidats à des fonctions politiques.

3



Respect du Code de Conduite

Respect du Code de Conduite

Lancement d'Alerte

La conformité relève, d'abord et avant tout, de la responsabilité individuelle de chaque Employé de Tokai COBEX.

Respect du Code de Conduite

Lancement d'Alerte (suite)

Chaque Employé de Tokai COBEX est personnellement responsable de ses bonnes compréhension et connaissance de ce Code. La direction doit montrer son engagement personnel dans sa mise en œuvre et doit, par la conduite de ses employés, faire son possible pour maintenir un environnement de travail qui en garantit le respect.

Il incombe au Directeur Général de mettre en place une structure organisationnelle adaptée, permettant de garantir l'application et la promotion effectives des valeurs et des responsabilités prévues dans ce Code.

Tokai COBEX ne tolérera aucune violation des lois applicables ou de ce Code. Tout manquement pourra entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Tokai COBEX promeut un environnement propice au développement de l'intégrité de chacun. Les Employés de Tokai COBEX sont encouragés à demander conseil en matière de comportement éthique, ou à partager leurs préoccupations en matière de conformité, avec leur superviseur ou auprès du service des Affaires Juridiques et de la Conformité.

Les Employés de Tokai COBEX sont invités à divulguer tout cas de violation éventuelle de ce Code auprès d'une personne habilitée. Il s'agira en principe de leur superviseur ou du Conseiller Juridique et de Conformité local.

Si des Employés de Tokai COBEX hésitent à divulguer leurs sérieuses préoccupations en matière de conformité à leur supérieur hiérarchique ou au Conseiller Juridique et de Conformité local, ils peuvent utiliser notre Dispositif de Signalement. Ce dispositif tend à faciliter la divulgation d'éventuels abus ou violations, et permettant notamment des signalements anonymes.

Tokai COBEX veillera à ce qu'aucune forme de sanction, de représailles ou de discrimination ne soit tolérée à l'encontre de tout Employé de Tokai COBEX qui divulguerait de bonne foi des préoccupations en matière de conformité, et la confidentialité sera préservée dans toute la mesure du possible.

Signalez ici **en ligne** :

<https://tokaicobex.integrityline.com/frontpage>



Ou par téléphone avec	Allemagne: +49 30 99 25 71 46
l'access PIN:	France: +33 1 87 21 22 91
4253	Pologne: +48 2 21 52 33 61

4



Informations et Contact



“ Éthique ou Non Éthique ?
Légal ou Illégal ?
Bien ou mal ? ”

Si vous avez des questions ou
si vous avez besoin d'aide,
contactez-nous.



Informations et Contact

Tokai COBEX GmbH

Juridique & Conformité

Zircon Tower, 11th Floor,

Gustav-Stresemann-Ring 12 - 16

65189 Wiesbaden / Allemagne

Réception et Accusé de réception

Par la présente, je déclare avoir reçu personnellement une copie du Code de Conduite de Tokai COBEX, dans sa version du 18 Mai 2022.

Je comprends qu'il est de ma responsabilité de connaître et d'adhérer aux principes et aux normes énoncés par ce Code de Conduite.

Lieu, date :

Entreprise :

Nom en majuscules :

Signature :

Merci de renvoyer ce document au Service des Ressources humaines.

Tokai COBEX GmbH

Juridique & Conformité

Zircon Tower, 11th Floor,

Gustav-Stresemann-Ring 12 - 16

65189 Wiesbaden / Allemagne